COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par le bureau TERRA G.O. pour le compte de Mme Michèle SCHOMMER portant sur la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous le n° 42/4007 d'une contenance de 12,22 ares et tendant à diviser la parcelle en trois lots,

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 28 septembre 2022, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 8 novembre 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 8 novembre 2022
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.